

## SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 février à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

**Étaient présents:** Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT - Christophe PION - Cédric MICHAUD - Benjamin VERNAY – Noël BROSSÉ – Régis GUILLAUME - Anthony HENRIQUES.

M. Noël BROSSÉ a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du 14 janvier 2019 est faite. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### I – PERSONNEL COMMUNAL :

. Madame Lila ZENIA: AID'AUTO doit nous contacter dès qu'ils ont réuni un groupe de personnes suffisant pour organiser une formation.

. M. Yves DAVALEst inscrit à une formation appelée «permis de tronçonnage», organisée par le CFPPA de Noirétable du 11 au 15 mars prochain.

Nous ne savons toujours pas à ce jour s'il sera possible de renouveler les contrats de ces 2 agents.

### II – CONVENTION AVEC LE CDG POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL :

Le CDG de la Loire (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) propose de constituer un groupe afin de consulter des entreprises d'assurance garantissant les frais laissés à la charge des communes lors de l'absence pour maladie des agents communaux.

Les membres du conseil municipal décident d'adhérer à ce groupe.

### III – BATIMENTS COMMUNAUX:

. **Salle des fêtes:** E2S est intervenue pour réparer la chaudière. D'autres réparations sont nécessaires. Des devis nous seront transmis par cette société.

### IV – SYSTEME SCOLAIRE : CHARTE ECOLES RURALES, COLLEGE :

Une charte «écoles rurales» sera signée entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et plusieurs communes de notre secteur, y compris les communes composant notre RPI. Une direction unique assurera la coordination et l'animation des écoles de Pommiers, St Germain Laval, Vézelin sur Loire et celles composant notre RPI. Les classes seront maintenues pendant 3 ans.

Il donne connaissance de la menace de fermeture de classes du collège de St Germain Laval.

### V– QUESTIONS DIVERSES :

. Une ligne de trésorerie de 15 000 € sera contractée auprès d'un établissement bancaire. Une offre nous a été faite par le CRCA à un taux de 0.85 %, remboursable sur 2 ans.

. La sécurisation d'un point lumineux dans le lotissement de La Sapine est nécessaire. Le coût restant à la charge de la commune est de 282 €, après déduction de la participation du SIEL. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

. Le maire donne lecture d'un courrier transmis par des administrés. Une réponse leur sera faite.

. Les Conseillers Municipaux donnent un avis défavorable à une demande de subvention transmise par les DDEN.

. Le maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du RPI qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> février 2019. Il est demandé l'installation d'un groom sur la porte d'entrée et l'achat d'un four. Actuellement, 61 élèves sont inscrits au RPI, sans les PS1.

. Le groupe de travail «défense extérieur contre l'incendie» se réunira le mercredi 13 février à 20 h 30.

. Il est signalé que des pierres provenant d'un bâtiment en ruines tombent et empiètent sur une route départementale.

. Le logement communal situé au-dessus de la mairie est loué depuis le 04 février dernier.

. Salle des fêtes : le prix de location pour une manifestation sans repas, ne dépassant pas une demi-journée est fixé à 100 € + la consommation d'électricité. Les autres tarifs sont inchangés.

. Terrain communal inclus dans une propriété privée : les membres du conseil municipal fixent le prix de vente de ce terrain de 384 m<sup>2</sup> à 2 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.